
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant agrément de la Province de Luxembourg pour
l'organisation du service « La Maison de l'Adolescent -
Luxembourg » sis rue Saint-Donat 12, à 6700 Arlon en tant
que service qui met en oeuvre un projet pédagogique
particulier**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 06-05-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, La Province de Luxembourg est agréée pour l'organisation du service « La Maison de l'Adolescent - Luxembourg » sis Rue Saint-Donat 12, à 6700 Arlon, service placé sous la direction de Mme Christine DISPAUX, à partir du 1^{er} janvier 2019.

